



Processus d'adhésion des TPE

Comment s'engager ?

Les modalités d'adhésion des TPE au Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France visent à encourager l'engagement en faveur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), tout en soulignant l'importance de la contribution de ces entreprises à l'avancement des Dix principes du Pacte Mondial et des Objectifs de Développement Durable (ODD). La nature multi-parties prenantes du Pacte mondial repose sur la capacité des TPE à contribuer à l'avancement de nos missions.

Ce document détaille les conditions et les démarches à suivre pour les organisations souhaitant adhérer au Pacte Mondial de l'ONU – Réseau France en tant qu'entités "TPE".

Étape 1 : Vérifiez votre éligibilité

L'adhésion des TPE au Pacte mondial relève de la responsabilité des Réseaux Locaux. Chaque Réseau définit ses propres modalités de participation au regard de sa stratégie et de son plan d'actions.

Pour être éligible, une TPE doit respecter une des conditions suivantes :

- Avoir plus de 3 ans d'ancienneté
- Avoir plus que 4 salariés
- Avoir un chiffre d'affaires supérieur à 200 000€

Votre entreprise s'engage à mettre en œuvre les Dix Principes du Pacte Mondial et les 17 ODD

- S'engager à publier une [Communication sur le Progrès \(COP\)](#) tous les ans, en répondant à 70 questions liées aux 10 Principes du Pacte mondial (Droits Humains, Normes Internationales du Travail, Environnement, Anti-Corruption et Gouvernance)
- Régler la cotisation annuelle de 500€. Pour information, la cotisation est liée aux chiffres d'affaires et peut évoluer d'une année sur l'autre.

Étape 2 : Manifester l'intérêt

Contactez le Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France pour exprimer l'intérêt de votre organisation à adhérer à l'initiative : elie.almouakar@pactemondial.org

Étape 3 : Validation de l'adhésion par le Pacte mondial de l'ONU Réseau France

Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France examinera votre demande d'adhésion au niveau local mais l'adhésion sera validée par le siège.

Étape 4 : Rédiger la lettre d'engagement

Pour préparer votre adhésion, rédigez une [lettre d'engagement](#). Celle-ci doit être signée par le plus haut responsable de votre organisation et adressée au Secrétaire général des Nations Unies via le formulaire dédié.

Étape 5 : Inscription

Inscrivez votre organisation sur [le site de l'UN Global Compact](#) après avoir reçu l'accord du réseau.

Étape 6 : Règlement de votre cotisation

Dès que votre demande d'adhésion est acceptée par le Pacte mondial de l'ONU, vous serez invité à régler votre cotisation annuelle conformément au barème en vigueur. Pour une adhésion en cours d'année, l'intégralité du montant reste dû, la cotisation annuelle couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre et n'est pas calculée *pro rata temporis*.

Étape 7 : Rejoignez le mouvement

Après avoir finalisé votre inscription et réglé votre cotisation, vous rejoindrez une initiative internationale comptant plus de 20 000 entreprises et plus de 3500 organisations à but non lucratif. Profitez des ressources et des outils mis à disposition par notre réseau local pour contribuer activement à la promotion de la responsabilité sociétale des organisations et du développement durable.